



ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR
27, rue des Martyrs 59410 ANZIN
Tél. : 09/67/03/70/39
ogecsacrecoeuranzin@wanadoo.fr

RENTREE 2024/2025

Chef d'établissement :

Nombre de classes : 10

3 classes enfantines - 6 classes élémentaires - 1 ULIS - 1 GRAD

L'école du Sacré Cœur est une école chrétienne. La catéchèse est proposée dans toutes les classes de l'école. Le chef d'établissement est déchargé de 2 jours de classe.

HORAIRES DE LA SEMAINE

Matin : 8h45-12h

Après-midi 13h30-16h30

L'école commence à 9h le lundi pour toutes les classes. Ce jour là, l'école sera ouverte à 8h50. Les autres jours l'école est ouverte à 8h35. Il n'y a pas d'école le mercredi matin.

GARDERIES (Horaires et Tarifs) :

Matin : 7h30-8h30

Après-midi : 16h30-17h30-**18h00**

Le lundi 7h45-8h45

Le prix pour le matin ou le soir est de **1.70 € la demi-heure** (toute demi-heure entamée est due). **Nous renouvelons la garderie de 17h30 à 18h00. Le prix de la ½ h est fixé à 2,30€.**

RETRIBUTIONS

Pour les nouveaux élèves, le droit d'inscription est fixé à **50,00€** pour un enfant.

Pour les élèves **anzinois**, les frais de scolarité s'élèvent à **48 €** par mois.

Pour les élèves issus des **communes extérieures à Anzin**, les frais de scolarité s'élèvent à **51 €** par mois.

En primaire, les activités sportives extérieures seront facturées en plus.

Les sommes demandées permettent un autofinancement au plus juste. Les dons financiers seront les bienvenus pour un plus dans la vie scolaire des enfants (ex : 5, 10, 15€).

Le 2^{ème} enfant bénéficie de 10% de remise soit **43,20 €** par mois pour les anzinois et de **45,90 €** par mois pour les communes extérieures.

Le 3^{ème} enfant bénéficie de 30% de remise soit **33,60 €** par mois pour les anzinois et **35,70 €** par mois pour les communes extérieures.

Réduction pour chômage

Une réduction de 30% des frais de scolarité sera accordée sur présentation de la feuille d'imposition et d'une attestation de paiement de l'Assedic, pour les 2 parents demandeurs d'emploi. L'attestation Assedic est à présenter **au début de chaque trimestre**. En cas de non présentation de ce document, la réduction sera automatiquement supprimée.

Activités en lien avec le projet d'établissement : sport-méditation-art et culture.

Des activités en lien avec le projet d'établissement seront proposées durant l'année scolaire. La participation des enfants à toutes ces activités physiques, sportives, artistiques et/ou culturelles est **obligatoire**. Une tenue de sport est demandée, elle sera adaptée à l'activité. L'école s'engage moralement et financièrement à l'année avec différentes structures. Les absences même avec justificatif médical seront facturées.

Règlement des scolarités:

Les frais de scolarité sont calculés pour une année. Pour répartir les charges le règlement de ces frais est mensualisé et les factures sont établies en début de mois pour le mois en cours. Les règlements seront effectués par prélèvement ou par chèque.

Les cas particuliers pourront être discutés par le Comité de Gestion sur simple demande au cef d'établissement.

Cantine :

Une cantine fonctionne chaque jour dans l'école. Les enfants doivent apporter une serviette de table ou un bavoir marqués à leur nom. Le prix du repas « traiteur » est fixé à **5,50 €**.

Le service « repas apporté » est reconduit (**Thermos ou repas froid dans un sac isotherme**).

La participation est de **2,40 €** par repas pour le couvert, le pain, la boisson, les services et la surveillance. Le repas des enfants doit être fourni **le matin, au moment de la rentrée**.

L'inscription au repas « traiteur », se fait **la veille, avant 12h00**.

Les repas seront repris dans la facture du mois suivant. Tout repas commandé est dû.

Collation des classes enfantines

Nous demandons aux parents de ne pas donner de goûter à leurs enfants.

Au début de chaque trimestre, les parents sont invités à verser la somme de **9 €** par trimestre. Chaque enfant reçoit une collation le matin dans la classe.

Goûter des classes élémentaires.

Dans le cadre de notre projet d'établissement, seuls les fruits et l'eau sont autorisés.

Comité de parents

Deux comités fonctionnent dans l'école :

* le comité O.G.E.C chargé de la gestion de l'école

* le comité A.P.E.L. chargé de l'animation, de la réflexion éducative. Tous les parents peuvent en faire partie. La cotisation APEL apparaîtra dans la facture de septembre **2024**.

Une réunion de début d'année vous expliquera les missions du membre.

Assurance :

Nous vous rappelons que l'assurance est obligatoire, il vous sera possible d'adhérer à la Mutuelle Saint Christophe par le biais de l'école pour la somme de **11,50 €** ou de nous fournir une Attestation en ASSURANCE Responsabilité Civile et Individuelle Accident.